

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre IX. Mort de Severus. l'Empereur d'Orient fait Anthemius
Empereur d'Occident. La paix est retablie dans les Gaules. Théodoric
second est tué par son frère Euric qui lui succède. Les Romains ...

urn:nbn:de:gbv:45:1-3034

CHAPITRE IX.

Mort de Severus. L'Empereur d'Orient fait Anthemius Empereur d'Occident. La paix est rétablie dans les Gaules. Theodoric second est tué par son frere Euric qui lui succede. Les Romains d'Orient font une grande entreprise contre les Vandales d'Afrique. Projets d'Euric & précaution qu'Anthemius prend pour les deconcerter. Il fait venir un corps de troupes composé de Bretons Insulaires, qu'il poste sur la Loire.

ENVIRON un an après la mort d'Egidius, Ricimer qui s'étoit dégouté de gouverner Severus & qui se croyoit le Maître de l'Empire d'Occident, se défit de ce Prince. (1) Severus empoisonné mourut le quinziesme du mois d'Août de l'année quatre cens soixante & cinq, & dans la quatriéme année de son regne, qui devoit être accomplie le dix-neuviéme Novembre suivant. Il y eut en Occident après la mort de Severus un Interregne de deux ans ou environ. Ce tems s'écoula avant que Ricimer qui regnoit veritablement sur le Partage d'Occident, & Leon alors Em-

Petav. Rat.
Temp. lib.
6. cap. 18.

(1) *Reversi Legati Suevorum obisse nuntiant Severum Imperii sui anno quarto. Idat. Chron. Herminericus & Basiliscus. His Consulibus ut dicitur, Ricimeris fraude Severus Romæ in Palatio veneno peremptus est. Cassiodori Chron. ad ann. 465.*

Empereur des Romains d'Orient, fussent
convenus d'un Sujet propre à remplir au
gré de l'un & de l'autre le Trône Imperial
qui étoit en Italie. (1) Enfin ils convin-
rent de faire Anthemius Empereur des
Romains d'Occident, à condition qu'il
donneroit sa fille en mariage au Patrice
Ricimer. L'année quatre cens soixante &
sept étoit donc déjà commencée quand
Anthemius prit la pourpre, non pas dans
Constantinople, mais dans un lieu éloigné
d'environ une lieüe de cette Capitale.
Croyoit-on que la dignité de l'Empire d'O-
rient eût été blessée si l'Empereur d'Oc-
cident eût paru dans Constantinople revê-
tu des ornemens Imperiaux?

Anthémus passa aussi-tôt en Italie ac-
compagné de Marcellianus & de plusieurs
autres Officiers de l'Empire d'Orient, que
Leon lui avoit donnés pour lui servir de
Conseil, & dans le mois d'Août de la
même année quatre cens soixante & sept,

(1) De Constantinopoli à Leone Augusto Anthemi-
us frater Procopii cum Marcellino aliisque Comi-
tibus viris electis & cum ingenti multitudine exer-
citus copiosi ad Italiam, Deo ordinante, directus
ascendit. Idatii Chron.

Pufcus & Joannes. His Consulibus Anthemius à
Leone Imperatore ad Italiam mittitur qui tertio ab
urbe milliari in loco Brontoras suscepit Imperium.
Cassiod. Chron. ad ann. 467.

Majoriani locum Severus invasit qui tertio anno
Imperii sui Romæ obiit. Quod cernens Leo Impe-
rator qui in Orientali regno Marciano successerat, An-
themium Patricium suum Romæ Principem ordinavit.

Jordanes de rebus Get. cap. 45.

Pufcus & Joannes. His Consulibus levatus est Anthemi-
us Imperator. Mar. Avent. Chron. ad ann. 467.

LIV. III.
CH. IX.

Pat. Ric.
comp. lib.
p. 11.



LIV. III.
CH. IX.

Pet. Rat.
temp. lib.
6. cap. 17.

il fut reçu à huit milles de Rome par les Citoyens de cette Capitale, qui le proclamèrent de nouveau, & le reconnurent pour Empereur.

Suivant le texte d'Idace tel que nous l'avons, ce fut au mois d'Août de la huitième (1) année du Regne de l'Empereur Leon, qu'Anthemius fut reconnu Empereur d'Occident par le Peuple de la Ville de Rome, en un lieu éloigné de huit milles de cette Capitale. Ainsi comme Leon commença son regne dès le mois de Janvier de l'année quatre cens cinquante-sept, il s'ensuivroit que l'exaltation d'Anthemius appartiendroit à l'année quatre cens soixante & quatre, supposé qu'Idace ait compté les années de Leon par années révolues, & à l'année quatre cens soixante & cinq, supposé qu'il les ait comptées par années courantes; mais il est à présumer qu'il y a faute dans cet endroit du texte d'Idace, & que les Copistes y auront mis *anno octavo*, pour *anno decimo* ou *undecimo*. Plusieurs raisons me le font penser, mais je n'en alleguerai qu'une, parce qu'elle me paroît décisive : C'est que Cassiodore & Marius Aventicensis qui ont divisé leurs Chroniques par Consulats, disent positivement que ce ne fut qu'en quatre cens soixante & sept qu'Anthemius fut fait Empereur. Or comme nous l'avons déjà remarqué, il est bien plus difficile que des Copistes trans-

(1) Anthemius octavo milliari de Roma Augustus appellatur, anno Imperii Leonis octavo, mensis Augusti. *Idatii Chron.*



transportent un événement, en le transportant du Consulat où il a été placé par l'Auteur, sous un autre Consulat auquel il n'appartient point, qu'il n'est difficile que des Copistes, altèrent les chiffres numériques, servans à marquer les années du regne d'un Prince, & qu'ils mettent *octavo* pour *decimo*. Anthemius étoit frere d'un Procope qui avoit exercé les plus grands emplois de l'Empire d'Orient, & lui-même il étoit déjà parvenu à la dignité de Patrice, lorsqu'il fut choisi par Léon pour regner sur le Partage d'Occident. Si nous voulons bien croire ce que dit Sidonius Apollinaris, à la louange de ce Prince, il possédoit toutes les vertus; mais l'Ouvrage où Sidonius en fait un si grand homme, est un Panégyrique, & encore un Panégyrique en vers. En effet, à juger d'Anthemius par ce qu'en disent les autres Ecrivains, cet Empereur étoit sage, capable d'affaires, & il avoit plusieurs autres bonnes qualités; mais il n'avoit ni le courage, ni la fermeté, ni la hardiesse nécessaires pour être un grand Prince; il étoit plus propre à récompenser des Sujets vertueux, qu'à mettre des hommes corrompus hors d'état de nuire.

Procope l'Historien écrit que le motif qui détermina Léon à choisir Anthemius pour le faire Empereur d'Occident, fut le dessein d'avoir à Rome un Collègue avec qui l'on pût prendre des mesures solides pour faire incessamment la guerre de concert contre les Vandales d'Afrique. Nous avons vu que Léon avoit fait la paix ou



Liv. III.
Ch. IX.

du moins une trêve avec ces Barbares quelque tems avant la mort de Majorien, & que par cet accord une partie de la Sicile étoit restée entre leurs mains, & que l'autre partie étoit demeurée au pouvoir des Romains d'Orient. Nous avons vû même que Leon pour ne point enfreindre le Traité, avoit refusé du secours aux Romains d'Occident. Enfin l'accord dont il s'agit subsistoit encore lorsque Severus mourut.

Mais la mort de Severus brouilla de nouveau l'Empire d'Orient avec les Vandales. Voici comment la chose arriva. Durant l'Interregne dont la mort de Severus fut suivie, & qui dura deux ans, Genseric demanda à Leon l'Empire d'Occident pour le même Olybrius, qui fut (1) Empereur de ce Partage après Anthémius. Olybrius ayant épousé une des Princesses, fille de Valentinien troisième, & Hunnerich fils de Genseric ayant épousé la sœur de cette Princesse, on ne doit pas être surpris que Genseric portât avec chaleur les intérêts d'Olybrius beau-frère de son fils. En parlant des événemens de l'année quatre cens cinquante-cinq,

(1) *Horum poenas facinorum à Vandalis recipere cum veller Imperator Leo. . . . Anthemium Senectorem divitiis & splendore generis inclitum, ut arma aduersus Vandalos conjuncte moveret jam Leo promiserat in Occidentem, cujus etiam Imperatorem ipsum creaverat, praterito Olybrio, cui Glicerius ut pote Placidiae filia Valentiniani marito, & propter affinitatem amico Imperium, &c. . . . Maximopere repulsa irritatus ditionem omnem Imperatoris vastavit.* *Proc. de Bell. Vand. lib. 1. cap. 6.*

on a dit que les deux Princeſſes dont il Liv. III.
vient d'être parlé avoient été enlevées Ch. IX.
de Rome par Genſeric, qui les avoit em-
menées à Carthage, où il avoit diſpoſé
de leurs mains. Leon refuſa au Roi des
Vandales de lui accorder ce qu'il deman-
doit en faveur d'Olybrius, & le dépit
qu'en conçut le Barbare, le porta dès le
moment, & quand l'Interrègne duroit en-
core en Occident, à rompre l'accord
qu'il avoit fait avec l'Empereur d'Orient,
& à ſaccager les côtes de ſes Etats. C'é-
toit donc pour tirer raiſon de cette in-
ſulte, que Leon voulut installer ſur le
Trône d'Occident un Empereur, qui de
longue main fût accoutumé à une défe-
rence entière pour ſes ordres, & il crut
ne pouvoir faire mieux que de mettre le
Diadème de Rome ſur la tête d'un hom-
me né & élevé ſon Sujet. A en juger par
l'ordre dans lequel Idace raconte les éve-
nemens, Leon avoit même commencé
déjà la guerre contre les Vandales, lorf-
qu'il déclara Anthemius Empereur d'Oc-
cident. (1) Ce Chronologiſte peu de mots
avant que de parler de l'exaltation d'An-
thémus, dit que Marcellianus qui com-
mandoit en Sicile pour Leon, y avoit bat-
tu les Vandales, & qu'il les avoit chaffés
de la portion de ce pays, qui leur étoit
demeurée par la trêve.

Il me convient d'interrompre ici le ré-
cit

(1) Vandali per Marcellinum in Sicilia fuſi effu-
gantur ex ca. . . . De Conſtantinopoli à Leone Au-
guſto Anthemius frater Procopii, &c. *Idatii Chron.*



LIV. III.
CH. IX.

cit des événemens arrivez sous le regne d'Anthemius, pour parler de la mort de Theodoric II. Roi des Visigots, qui donna lieu à de grandes révolutions dans les Gaules. Elle arriva l'année même qu'Anthemius fut proclamé Empereur, c'est-à-dire, (1) en quatre cens soixante & sept.

Comme nous l'avons vû, Théodoric étoit monté sur le Trône en faisant tuer son frere, & son prédecesseur, le Roi Thorismond Euric leur frere y monta par le même degré. Après avoir fait tuer Theodoric, il se fit proclamer Roi des Visigots dans Thoulouse, la Capitale de leur Etat. Un des premiers soins d'Euric fut celui d'envoyer des Ambassadeurs à l'Empereur Léon, pour lui donner part de son avènement à la Couronne (2). La mission de ces Ambassadeurs envoyez à Constantinople, fait juger que ce fut avant le mois d'Août de l'année quatre cens soixante & sept, & par conséquent avant qu'Anthemius fût arrivé à Rome, & qu'il y eût été proclamé, qu'Euric fit assassi-

ner

(1) *Puseus & Joannes*. His Consulibus levatus est Anthemius Imperator. Eo anno interfectus est Theodoricus Rex Gothorum à fratre suo Eathorico Thorsola. *Mar. Avent. Chron. ad ann. 467.*

(2) Euricus pari scelere quo frater succedit in Regnum qui honore provectus & crimine, Legatos ad Regem dirigit Suevorum quibus sine mora à Remo fundo remissis, ejusdem Regis Legati ad Imperatorem, alii ad Vandalos, alii diriguntur ad Gothos. *Isidor. Hist. Goth. Labbæi Bibl. rom. t. 1. pag. 66.*

Euricus pari scelere quo frater succedit in regnum annis decem & septem, in quo honore provectus & crimine, statim Legatos ad Imperatorem Leonem dirigit. *Isidor. Hist. Goth. Labbæi Bibl. rom. t. 1. pag. 66.*



ner Théodoric, & qu'il s'empara de son Liv. III.
CH. IX.
Royaume; supposé qu'il y eût dans le

tems de cet événement un Empereur d'Occident reconnu dans Rome, il étoit naturel que ce fût à lui qu'Euric s'adressât pour donner part de son avènement à la Couronne, puisque les quartiers des Visigots étoient dans le partage d'Occident. Quoiqu'il en ait été, cette Ambassade est une des preuves que nous avons promis de donner pour montrer que les Rois Barbares qui avoient des établissemens sur le territoire de l'Empire d'Occident, s'adressoient à l'Empereur d'Orient comme au Souverain de ce territoire, dans les tems où le Trône de Rome étoit vacant.

Euric envoya encore pour lors des Ambassadeurs à plusieurs autres Puissances, & même aux Gots, à ce que dit Idace. Comme un Prince n'envoye point des Ambassadeurs à ses Sujets, il faut que ces Gots fussent ceux de cette Nation qui étoient demeurez sur les bords du Danube, & qui s'appelloient les Ostrogots. Nous aurons bien-tôt occasion d'en parler.

Ce ne fut point immédiatement après être parvenu au Trône qu'Euric rompit avec les Romains. Il continua de se dire l'Allié de l'Empire (1). Il paroît même que

(1) Ulixipona à Suevis occupatur, Cive suo qui illuc pizerat tradente Lulidio. Hac re cognita, Gothi qui venerant, invadunt, & Suevos deprædantur.



LIV III.
CH. IX.

que dans un événement arrivé la troisième année du regne d'Anthemius, & du regne d'Euric, ce dernier portoit encore les armes pour le service de Rome. Voici quel fut cet événement. Jusqu'à la troisième année du regne d'Anthemius, les Romains avoient conservé la ville de Lisbonne, quoique les Sueves se fussent emparez de la plus grande portion de la Lusitanie. La troisième année du regne d'Anthemius, c'est-à-dire, en l'année quatre cens soixante-neuf ou l'année suivante, Lufidius qu'on connoît à son nom avoir été un Romain, & qui étoit Citoyen de Lisbonne, où même il commandoit, livra cette Ville aux Suèves par un motif que nous ignorons. Aussi-tôt les Visigots entrèrent dans la Lusitanie pour reprendre Lisbonne, & dans leur expédition ils maltraitèrent également les Suèves & les Romains du pays, qui s'étoient mis sous l'obéissance des Suèves. Quel fut le succès de cette expédition des Visigots contre les Suèves? Idace qui finit la Chronique à l'année quatre cens soixante & neuf, ne nous l'apprend point, & tout ce qu'on trouve dans cet Ouvrage qui puisse avoir quelque rapport avec l'événement dont il est question; c'est que Rémisundus Roi des Suèves (1) envoya le Lufidius dont nous

pariter & Romanos ipsi in regionibus Lusitanie invientes. *Idat. ad ann. 3. Anthemii.*

(1) Lufidius per Remisundum cum suis hominibus Suevis ad Imperatorem in legationem dirigitur. *Idat. Chron.*



nous venons de parler, en qualité de son Liv. III.
 Ambassadeur à l'Empereur Anthemius, & Ch. IX.
 que ce Barbare le fit accompagner par
 plusieurs personnes de la Nation des Sué-
 ves. Les suites font croire que les Ro-
 mains s'accorderent alors avec les Suèves,
 & qu'ils firent un Traité avec ces Bar-
 bares, dont les Visigots se déclarerent
 mécontents. Quoiqu'il en ait été, Euric
 n'avoit pas encore rompu avec les Ro-
 mains, lorsque les Suèves s'emparèrent de
 Lisbonne sur les Romains. On le voit,
 & par la manœuvre que fit alors Euric,
 & parce qu'Idace, dont la Chronique
 vient jusqu'à l'année quatre cens soixante
 & neuf, ne dit rien de cette rupture.
 Mais il paroît en lisant Isidore de Séville,
 que le Roi des Visigots commença ses
 hostilités contre les Romains durant son
 expédition en Lusitanie, c'est-à-dire, à la
 fin de quatre cens soixante & neuf ou
 l'année suivante.

Isidore immédiatement après avoir rap-
 porté l'invasion d'Euric dans la Lusitanie,
 ajoute qu'Euric au sortir de cette expédi-
 tion se saisit de Pampelune, de (1) Sara-
 gosse & de l'Espagne supérieure dont les
 Romains étoient en possession. Euric au-
 ra fait servir le Traité entre les Romains
 & les Suèves, de prétexte à ses usurpa-
 tions, dont nous reprendrons l'histoire
 quand

(1) Nec mora pattem Lusitaniz magno impetu
 depredatur. Inde Pampilionem & Caesaraugustam
 cum exercitu capit, superioremq; Hispaniam in po-
 restate sua militi. *Ibid. Hist. Goth. pag. 66.*



LIV. III.
CH. IX.

quand nous aurons parlé de la guerre que l'Empire d'Orient & l'Empire d'Occident firent conjointement aux Vandales d'Afrique au commencement du règne d'Anthemius, & qui donna la hardiesse au Roi des Visigots d'oser faire ces usurpations.

Nous avons vû que le grand dessein de Leon étoit de joindre les forces des deux Empires pour chasser enfin de l'Afrique les Vandales qui l'occupoient depuis près de quarante années; & que c'étoit pour assurer l'exécution de son entreprise qu'il avoit placé un de ses Sujets sur le Trône d'Occident. Dès l'année même de la proclamation d'Anthemius, les deux Empereurs (1) voulurent porter la guerre en Afrique; mais la négligence de ceux qui avoient entrepris les fournitures de l'Armée, & qu'on se vit obligé de changer, fut cause que la mauvaise saison vint avant que l'Armée pût mettre à la voile. Il fallut remettre l'entreprise à une autre année. Enfin en quatre cens soixante & huit l'Armée partit pour l'Afrique (2). Les Ambassadeurs qu'Euric, dit Idace, avoit envoyés à Leon revinrent, & ils rapportèrent qu'ils avoient vû partir une

nom-

(1) *Expediit ad Africam adversus Vandalos ordinata, Metabolarum commutatione, & navigationis inopportunitate revocatur. Idat. Chron. ad ann. 467.*

(2) *Legati qui ad Imperatorem missi fuerant, redeunt nuntiantes sub praesentia sua valde magnam exercitum cum tribus Ducibus lectis adversus Vandalos à Leone Imperatore descendisse, directio Marcelino pariter cum magna manu eidem per Anthemium Imperatorem sociata. Idat. Chron. ad ann. 468.*



„ nombreuse Armée commandée par des Liv. III.
 „ Capitaines de grande réputation, & Ch. IX.
 „ que cet Empereur envoyoit faire la
 „ guerre aux Vandales d'Afrique. Ces
 „ Ambassadeurs ajoutèrent qu'Anthemius
 „ envoyoit de son côté un gros corps de
 „ troupes commandé par Marcellianus,
 „ joindre l'Armée de l'Empereur d'O-
 „ rient”.

Nous apprenons de Procope que la De Bell.
 Flotte Romaine aborda heureusement au Vand. lib.
 Promontoire de Mercure, & qu'elle y
 débarqua l'Armée de terre. Mais les Gé-
 néraux de Leon n'ayant point assez pres-
 sé Genserik qui s'étoit retiré sous Carthage
 la seule place de ses Etats qu'il n'eût
 point démantelée, ils lui donnerent le loi-
 sir de ménager des intrigues qui le tire-
 rent d'affaire. On a vu que le Roi des
 Vandales avoit fait épouser à son fils une
 des deux filles de Valentinien III. & qu'il
 avoit marié l'autre fille de cet Empereur
 avec Olybrius. Cet Olybrius engagé par
 l'alliance qu'il avoit faite avec Genserik
 à le servir, & qui étoit encore irrité de
 ce que Leon lui eût préféré Anthemius,
 avoit sans doute des amis dans l'Armée
 de l'Empire d'Occident. Enfin il cabala
 si bien que les Officiers de cette Armée
 conjurèrent contre Marcellianus leur Gé-
 néral particulier, & le poignarderent. Cet
 événement qui a pû suivre de près le dé-
 barquement de l'Armée Romaine en Afri-
 que, arriva dès l'année quatre cens soi-
 xante & huit suivant la Chronique de

LIV. III.
CH. IX.

Cassiodore (1), quoique suivant la Chronique d'Idace, on n'ait su en Espagne qu'en quatre cens soixante & neuf, que les Romains faisoient la guerre aux Vandales de cette Province.

Autant qu'on peut le comprendre par ce qu'en disent les Auteurs contemporains, Marcellianus fut assassiné en Sicile où il étoit allé faire un tour, à cause que sa présence y étoit nécessaire, soit ain d'y ramasser un convoi pour l'Armée qui étoit en Afrique, soit par quelqu'autre raison. La Chronique d'un Auteur qui s'appelloit aussi Marcellinus, dit en parlant du Patrice Marcellianus, dont il est ici question (2), Marcellinus, qui nonobstant qu'il fit encore profession de la Religion Payenne, étoit Patrice d'Occident, fut assassiné par les Romains dans le tems même que pour le service de l'Empire, il faisoit la guerre aux Vandales retranchés sous Carthage.

On peut bien croire qu'après le meurtre de Marcellianus, qui comme nous venons de le dire, étoit l'homme de confiance de Leon, la division se mit entre l'Armée des Romains d'Orient, & celle des Romains d'Occident. Ce que nous savons positivement, c'est que les uns &

(1) Anthemio Augusto secundum Consule. Hoc Consule, Marcellinus in Sicilia occiditur. *Cass. Chron. ad ann. 468.*

(2) Marcellinus Occidentis Patritius, idemque Patricius, dum Romanis contra Vandalos ad Carthaginem pugnantibus opem auxiliumque fert, ab illis dolo confoditur. *Chron. Marcell. ad ann. 468.*



les autres se rembarquerent, & qu'ils lais-
serent Genserik possesseur de ce qu'il te-
noit en Afrique. Liv. III.
Ch. IX.

Retournons aux entreprises d'Euric qui
obligerent les Romains des Gaules à se
servir nécessairement des Francs, & par
conséquent à leur accorder bien des *con-
cessions*, qu'ils leur auroient refusées en
d'autres circonstances. Je commencerai
à traiter cette matiere, en répétant ce
que j'ai déjà dit au commencement de ce
Chapitre: Qu'il n'y a point d'apparence
que le Roi des Visigots soit entré en
guerre ouverte avec l'Empire Romain
avant l'année 470. ou du moins avant la
fin de l'année quatre cens soixante &
neuf. Idace dont la Chronique va jusqu'à
cette année-là, y auroit fait mention,
comme il a été observé déjà, de la rup-
ture survenue entre les deux Nations, si
elle avoit eu lieu plutôt. Aucun événe-
ment ne pouvoit l'intéresser davantage,
puisque'il étoit Romain de naissance &
d'inclination, qu'il étoit Evêque en Espa-
gne, où Euric commença la guerre, en s'y
rendant maître, suivant le passage d'Isi-
dore qu'on vient de rapporter, des Pro-
vinces que l'Empire y tenoit encore.
Mais les projets d'Euric auroient été con-
nus d'Anthemius quelque tems avant que
les deux Nations en vinssent aux armes.
Jornandès après avoir parlé de l'avene-
ment d'Anthemius à l'Empire, & après
avoir dit que Ricimer, Gendre de cet
Empereur, défit au commencement du
regne de son beau-pere un corps d'Alains



qui vouloit pénétrer en Italie, ajoute:
 (1) „Euric voyant les fréquentes muta-
 „tions de Souverain qui survenoit dans
 „le Partage d'Occident, résolut de faire
 „valoir les prétentions que les Visigots,
 „dont il étoit Roi, pouvoient avoir sur
 „les Gaules”. Quoique les Romains eus-
 „sent accordé uniquement à ces Barbares
 le droit d'y jouir des revenus que l'Em-
 „pire avoit dans certaines Cités, afin que
 ce revenu leur tint lieu de la solde due
 à des troupes auxiliaires, ils prétendoient
 suivant les apparences, que leurs capitula-
 tions avec les Empereurs emportaient
 quelque chose de plus. Quelles étoient
 ces prétentions? Nous n'avons pas le Ma-
 nifeste d'Euric, & nous savons seulement
 quel étoit son projet lorsqu'il commença
 la guerre, parce que nous l'apprenons
 dans plusieurs Lettres de Sidonius Apol-
 linaris, écrites après qu'Euric eût donné
 suffisamment à connoître ses desseins, en
 commençant de les exécuter. Il est aussi
 facile de pénétrer les projets des Princes,
 lorsqu'ils en ont exécuté déjà une partie,
 qu'il est difficile de les deviner avant que
 l'exécution en ait été commencée.

Voici donc ce qu'on trouve concer-
 nant les projets d'Euric dans une Lettre
 que Sidonius Apollinaris écrivit à son Al-
 lié Avitus, pour le remercier d'avoir don-
 né une Métairie à l'Eglise d'Auvergne.
 Com-

(1) Euricus ergo Vefegothorum Rex crebram Ro-
 manorum Principum mutationem cernens, Gallias
 suo jure natus est occupare. *Jorn. de reb. Ger. c. 45.*

Comme Sidonius étoit déjà Evêque de Lrv. III.
l'Auvergne lorsqu'il écrivit la Lettre dont CH. IX.
nous allons donner un extrait, & comme
Sidonius ne fut élevé à l'Episcopat qu'en
quatre cens soixante & douze, notre
Lettre doit avoir été écrite au plutôt cer-
te année-là, & par conséquent elle aura
été écrite quand le Roi des Visigots avoit
déjà exécuté une partie de son projet, &
par conséquent lorsqu'on avoit pénétré dé-
jà tous ses desseins. Cependant il con-
vient de la rapporter ici parce qu'elle
contient le plan de l'entreprise d'Euric,
& parce que le plan d'une entreprise
doit être mis à la tête du récit de tout
ce qui s'est fait pour l'exécuter.

„ Il ne reste plus qu'à vous prier d'a-
voir autant d'attention pour les intérêts
„ de notre (1) Province, que vous en
„ avez eu pour les besoins de notre
„ Eglise. Les biens que vous possédez
„ en Auvergne devoient vous attirer dans
„ notre Province. Mais quand bien mê-
„ me

(1) Quod cuius meriti esse possit, quippe si vestra
crebro illud presentia invitat. Vel Gothis credite
qui saepenumero etiam Septimaniam suam fasti-
diunt vel refundunt, modo invidiosi hujus anguli
etiam desolata proprietate potantur. Sed fas est pra-
sule Deo, vobis inter eos & Rempublicam mediis,
animo quietiora concipere. Quia & si illi veterum
sinitum limitibus effractis omni vel virtute vel mole
possessionis turbidae metas in Rhodanum Ligerimque
protelegant, vestra tamen autoritas pro dignitate
sementiae sic utramque partem moderabitur, ut &
nostra distat quid debeat negare cum petitur, & pos-
sere adversa declinat cum negatur. Sidon. lib. tert. Ep.
prima.



LIV. III.
CH. IX.

„ me vous ne connoîtrez point par un
 „ autre endroit son importance, l'envie
 „ que les Visigots ont de se rendre ma-
 „ tres de ce coin de pays, tout desolé
 „ qu'il est, suffiroit pour vous la donner
 „ à connoître. Cette envie est si grande,
 „ que si l'on veut bien avoir la bonté
 „ de les en croire sur leur parole, ils
 „ sont prêts à évacuer leurs anciens quar-
 „ tiers, ils sont prêts à *déguerpir* de leur
 „ Septimanie, pourvû qu'on leur aban-
 „ donne l'Auvergne dans le misérable
 „ état où elle se trouve aujourd'hui. Mais
 „ nous espérons que le Ciel vous inspi-
 „ rera de vous porter pour Médiateur
 „ entre la République & ces Barbares,
 „ & que vous nous épargnerez l'affliction
 „ de voir de pareils Hôtes autour de
 „ nos foyers. Quand les Visigots, non
 „ contents d'avoir outrepassé les limites
 „ des concessions qui leur avoient été
 „ faites par les Empereurs, veulent en-
 „ core étendre leur pouvoir, qui déränge
 „ entierement l'ordre public par-tout où
 „ il s'établit, jusqu'aux rives du Rhône,
 „ & jusqu'à celles de la Loire; nous
 „ ne saurions faire mieux que d'avoir re-
 „ cours à vous. La considération où
 „ vous êtes auprès des Romains, & au-
 „ près des Visigots, engagera les premiers
 „ à refuser ce qu'ils ne doivent point
 „ accorder, & les seconds à ne point
 „ tant insister sur celles de leurs deman-
 „ des qu'on aura refusées avec justice".

La Maison *Avira* étoit alors une des
 plus considérables des Gaules, & ceux
 qui

qui portoient ce nom, devoient avoir du Liv. III.
Ch. IX.
crédit auprès des Visigots. On a vû l'a-
mitié que Theodoric I. dont la mémoire
étoit en vénération parmi eux, avoit pour
l'Empereur Avitus.

Il s'en faut beaucoup que les Auteurs
modernes ne soient d'accord sur la signi-
fication du terme de Septimanie intro-
duit dans les Gaules du tems de Sidonius.
En effet les Ecrivains postérieurs à Sido-
nius ont fait usage du terme de Septima-
nie pour désigner tantôt une certaine
portion des Gaules; & tantôt une autre.
D'ailleurs ce terme ne se trouve point
dans les Ecrivains antérieurs à Sidonius.
Je n'entreprendrai point d'accorder nos
Ecrivains modernes, & ce qui suffit en
traitant la matiere que je traite, je me
contenterai d'observer que dans le passage
que je viens de rapporter, *Septimanie*
signifie certainement les quartiers que
Constance, mort Collegue de l'Empereur
Honorius, assigna dans les Gaules aux Vi-
sigots à leur retour d'Espagne en l'année
quatre cens dix-neuf. On aura donné aux
pays compris dans ces quartiers le nom
de Septimanie, parce qu'il renfermoit
suivant l'apparence, sept Cités qui n'é-
toient pas toutes de la même Province.
Quelles étoient ces Cités? Nous avons
vû en parlant de cet événement dans no-
tre Livre second que Toulouse & Bor-
deaux en étoient deux. Quelles étoient
les cinq autres? Les Cités qui sont ad-
jacentes à ces deux-là de quelque Pro-
vince des dix-sept Provinces de la Gaule
dont

dont elles fissent partie. On aura donc attribué à nos sept Cités le nom de Septimanie par un motif à peu près semblable à celui qui avoit fait donner en Droit public le nom des *sept Provinces* à ces sept Provinces des Gaules dont nous avons parlé à l'occasion de l'Edit rendu par Honorius en l'année 418. Ainsi Sidonius aura écrit dans l'intention de donner une juste idée de l'envie qu'avoient les Visigots d'être maîtres de l'Auvergne, que pour y avoir des quartiers, ils étoient prêts, à ce qu'ils disoient, d'évacuer & de rendre leurs premiers quartiers; quoique certainement la proposition ne fût point sérieuse, mais un simple discours, elle aidait néanmoins à faire voir que les Visigots avoient une extrême envie de posséder l'Auvergne. On se fera accoutumé dès le tems de Sidonius à dire la Septimanie, pour dire le pays tenu par les Visigots, ce qui aura été cause que dans la suite on aura donné ce nom à d'autres pays qu'à celui qui l'avoit porté d'abord, mais toujours relativement à sa première acception. Sidonius parle encore du projet d'Euric dans une Lettre écrite lorsque ce Prince étendoit chaque jour ses conquêtes, & adressée à saint Mammet Evêque de Vienne, qui venoit d'instituer des prières solennelles, pour demander à Dieu de préserver les Fideles des Beaux dont ils étoient menacés. Ces prières sont les mêmes qui se font encore aujourd'hui toutes les années en France sous le nom de *Rogations*.



(1) „ Les Visigots, dit-on, c'est Sido-
 „ nius qui parle, sont entrés hostilement
 „ dans des pays, qui jusqu'ici n'ont pas
 „ encore eu d'autre maître que l'Empe-
 „ reur. Nous autres pauvres Auvergnats,
 „ nous sommes toujours les premiers ex-
 „ posés en pareils cas. Ces Barbares ont
 „ intérêt de nous subjuguier, & nous
 „ sommes outre cela l'objet de leur aver-
 „ sion. Comme ils sont Ariens, ils pen-
 „ sent que ce soit l'Auvergne qui par le
 „ secours de Jésus-Christ, les ait jusques
 „ ici empêché d'achever de clore leurs
 „ quartiers, en joignant par le moyen du
 „ lit de la Loire, la barrière que l'Océan
 „ leur fait du côté du Couchant à une
 „ autre barrière que leur feroit le Rhône
 „ du côté du Levant. En effet ils se sont
 „ déjà rendus maîtres des Cités qui con-
 „ finent avec la nôtre; ils ont envahi
 „ tous ces pays-là.

Il ne faut que jeter les yeux sur une
 Carte des Gaules pour voir que les Visi-
 gots ne pouvoient pas se remparer mieux,
 qu'en se couvrant de la Loire du côté du
 Septentrion, & du Rhône du côté de
 l'Orient, quand ils étoient déjà couverts
 du

(1) Rumor est Gothos in Romanum solum castra
 movisse. Huic semper irruptioni nos miseri Arverni
 janua sumus. Namque oditis inimicorum hinc pecu-
 laria fomenta subministramus, quia quod necdum
 terminos suos ab Oceano ad Rhodanum Ligeris al-
 veo limitaverunt, solum sub ope Christi moram de
 nostro tantum obice pariuntur. Circumjectarum vero
 spatia tractumque regionum, jampridem regni mina-
 tis importuna devoravit impressio. *Siden. lib. sept. Epist.
 prima.*

du côté du Midi par la Méditerranée, ou par les Monts Pyrenées, & du côté du Couchant par l'Océan. Ainsi le dessein d'Euric étoit d'envahir toutes les Cités situées entre les quartiers qu'il avoit déjà, & les deux Fleuves qui viennent d'être nommés. Voyons à présent comment ce Prince vint à bout d'exécuter, en moins de dix ans un projet si vaste, & remontons à l'année quatre cens soixante & huit.

Les Princes n'ont pas coutume d'avouer avant que de l'avoir achevé, le projet qu'ils ont fait pour arondir leur Etat aux dépens des Puissances voisines. Ainsi l'on peut croire qu'Euric cachoit avec soin son projet, avant que le tems où il devoit en commencer l'exécution fût arrivé; mais il est plus facile aux Souverains de découvrir le secret d'autrui, que de cacher long-tems le leur. Anthemius fut donc informé du dessein d'Euric, avant qu'Euric en commençât l'exécution, & il prit les meilleures mesures qu'il lui fut possible de prendre pour le déconcerter.

» (1) L'Empereur Anthemius, dit Jo-
 » nandès, ayant eu connoissance qu'Euric
 » avoit formé le dessein de s'emparer des
 » Gaules, il envoya chercher du renfort
 » dans la Grande-Bretagne, & le Roi
 » Riothame y leva un corps de douze
 » mille

(1) Euricus suo jure natus est Gallias occupare. Quod comperiens Anthemius Imperator protinus Italia Britonum postulavit quorum Rex Riothamus eum duodecim millibus veniens in Biturigas Civitatem Oceano ex navibus egressus, susceptus est. *Procopius, de rebus Get. cap. 45.*

» mille hommes pour le service des Ro-^{LIV. III.}
 » mains. Il s'embarqua ensuite avec ces ^{CH. IX.}
 » troupes sur l'Océan, & après qu'elles
 » eurent mis pied à terre dans les Gau-
 » les, on leur donna des quartiers dans
 » la Cité de Bourges».

Il peut bien paroître étonnant que les Romains fissent lever pour leur service un corps de troupes dans la Grande-Bretagne en quatre cens-soixante & huit, puisque comme nous l'avons vu, il y avoit déjà vingt-cinq ans qu'ils avoient renoncé à la Souveraineté de cette Ile, en refusant aide & secours à ses Habitans. Cependant les circonstances de la narration de Jornandès & plusieurs autres faits que nous rapporterons dans la suite, empêchent de douter que ce ne soit dans la Grande-Bretagne qu'ait été levé le corps que Riotame amena au service de l'Empire la seconde année du regne d'Anthemius, & qui fut posté dans le Berri. D'ailleurs l'état où étoit alors cette Ile rend très-vraisemblable qu'on y ait pu lever le corps dont nous parlons. Les Bretons abandonnés à eux-mêmes par l'Empereur, disputèrent si bien le terrain contre les Saxons, que jusqu'à l'année quatre-cens quatre-vingt-treize, ils se maintinrent non-seulement dans le pays de Galles, mais encore dans la Cité de Bath & dans quelques Contrées voisines.

(1). Ce ne fut que cette année-là, comme nous le dirons dans la suite, que le
 Sa-

(1) Et ex eo tempore nunc Cives, nunc hostes
 vin.

Saxon les rélegua au-delà du Bras de mer qui s'appelle aujourd'hui le Golphe de Bristol, & que plusieurs d'entr'eux abandonnerent leur patrie pour aller s'établir ailleurs. La partie de la Grande-Bretagne que les Bretons défendoient encore en quatre-cens soixante & huit, devoit donc fourmiller d'hommes aguerris, parce qu'ils avoient toujours les armes à la main contre les Saxons. Ainsi quoique les Bretons ne fussent plus Sujets de l'Empire, *Riothame* aura sans peine enrollé parmi eux autant de soldats qu'il avoit commission d'en lever, & qui se seront engagés d'autant plus volontiers, qu'il étoit question d'aller faire la guerre dans les Gaules, où ils savoient bien qu'ils toucheroient une solde réglée, & qu'ils auroient de bons quartiers. Enfin les Peuples n'oublient pas en un jour leur ancien Souverain, lorsqu'ils ont été contens de son administration.

Si j'appelle *Riothame*, le Chef qui commandoit nos Bretons Insulaires, & que *Jornandès* nomme dans son texte, *Riothame*, c'est en suivant *Sidonius Apollinaris*, qui l'appelle *Riothame* dans une Lettre qu'il lui écrivit, & dont nous allons faire mention. *Sidonius* qui eut beaucoup de relation avec lui, à l'occasion des troubles que nos Bretons faisoient quelquefois jusques sur les confins de l'Auvergne, où *Sidonius* avoit part alors au gouvernement comme un des Sénateurs de cette Cité, a dû savoir mieux le véritable nom de *Riothame*.

vincebant, ad annum obsidionis Badonici missi.
Bed. hist. Eccl. lib. pr. cap. decimo sexto.

Riothame , que Jornandès qui n'a écrit LIV. III.
qu'au milieu du sixième siècle. Quant au CH. IX.
titre de Roi que Jornandès donne à ce
Riothame ; il suit en le lui donnant , un
usage qui commençoit à s'établir dès le
cinquième siècle ; & qui étoit générale-
ment reçu dans le sixième , tems où no-
tre Auteur écrivoit. Cet usage étoit de
donner , comme nous l'avons déjà dit ail-
leurs , le nom de Roi à tous les Chefs su-
prêmes d'une Société libre , & qui ne dé-
pendoit que des engagemens qu'elle pre-
noit. Or les Bretons Insulaires que Rio-
thame commandoit , n'étoient plus Sujets
de la Monarchie Romaine. Ils étoient
devenus des étrangers à son égard , & ils
ne lui devoient plus que ce qu'ils lui
avoient promis par la capitulation qu'ils
venoient de faire avec elle.

Soit que cet usage ne fût point encore
pleinement établi du tems de Sidonius ,
soit que Sidonius crût qu'une personne
qui tenoit un rang tel que le sien , ne
dût point s'y soumettre ; il ne qualifie
Riothame que de son (1) ami , & il le
traite assez familièrement , & dans une
Lettre

(1) Sidonius Riothamo suo salutem. Servatur no-
stri consuetudo sermonis , namque miscemus cum sa-
lutatione quærimoniæ , non omnino huic rei stu-
dentes ut stylus noster sit officiosus in titulis , asper
in paginis , sed quod ea semper eveniant de quibus
loci mei aut ordinis hominem constat inconciliari ,
si loquitur. Gerulus Epistolarum. . . .
mancia sua Britannis clam sollicitantibus abducta de-
plorat. Sidon. lib. 3. Ep. nona.

LIV. III.
CH. IX.

Lettre qu'il lui écrivit quand nos Bretons étoient déjà postés dans le Berri. On ne le voit par sa teneur.

„ Voici encore une Lettre dans le stile
 „ ordinaire, vous y trouverez à la fois des
 „ complimens & des plaintes ; mais ce
 „ n'est point ma faute, & l'on doit s'en
 „ prendre au malheur des tems. Il donne
 „ lieu chaque jour à quelque desordre
 „ dont mon devoir m'oblige à faire des
 „ plaintes, & il est bien difficile de faire
 „ toujours des plaintes sans dire rien de
 „ désagréable, sur-tout quand on s'adresse
 „ à des personnes qui ont le cœur si bon
 „ qu'elles rougissent des fautes d'autrui.
 „ Le Porteur de ma Lettre, qui est un
 „ homme d'une condition médiocre, se
 „ plaint que les Bretons lui aient débarras-
 „ sé certains esclaves qui se sont enfuis
 „ de sa maison. Je ne sais pas bien si le
 „ fait est vrai, mais il me paroît qu'il
 „ vous sera facile de l'éclaircir, en con-
 „ frontant ce pauvre homme avec ceux
 „ qu'il accuse; & en lui témoignant pour
 „ lors une bonne volonté qui puisse ras-
 „ surer un étranger sans considération,
 „ sans usage du monde, & qui sent qu'il
 „ a affaire à des gens de guerre rudes,
 „ que la compagnie de leurs camarades
 „ qui sont à leurs côtés rend encore plus
 „ confians?.